



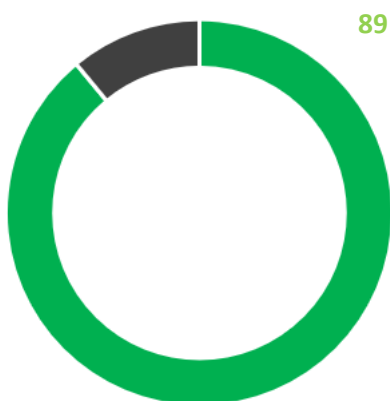
L'INDEX SUR L'ÉGALITÉ SALARIALE

Conformément à la nouvelle législation sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, Foot Locker a calculé les 5 indicateurs nécessaires au calcul de l'indice d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

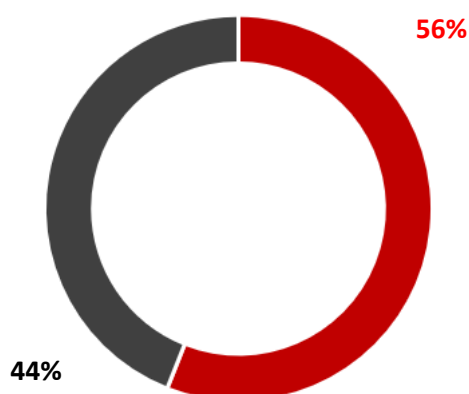
Suite aux précisions apportées par le décret n° 2019-15, le calcul de l'indice d'égalité salariale repose sur les 5 indicateurs suivants :

1. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes par âge et catégorie professionnelle.
2. L'égalité des sexes en matière d'augmentations salariales individuelles.
3. L'égalité des sexes en matière de promotions.
4. Le pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation de salaire l'année suivant leur retour de congé maternité.
5. Le nombre de salariés – par sexe – parmi les 10 salariés les mieux rémunérés.

Lorsqu'une entreprise obtient un score inférieur à 75 points sur 100, des mesures correctives doivent être mises en œuvre afin d'éliminer l'écart de rémunération sur une période de 3 ans.



Foot Locker France a obtenu un indice d'égalité de 89 sur 100 pour 2026 (sur la base des données de 2025).



Le calcul est basé sur 1 634 employés, dont 44 % de femmes et 56 % d'hommes.